

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Prélèvement
automatique



Rapprochez-vous du Sictom du Sud-Gironde

avant le 30 novembre 2019 pour mettre en place le
prélèvement dès 2020.

Liste des communes concernées par ce service

- Aillas
- Auros
- Barie
- Bassanne
- Berthez
- Brannens
- Brouqueyran
- Caudrot
- Pondaurat
- Puybarban
- Saint-Laurent-du-Plan
- Saint-Martin-de-Sescas
- Saint-Pierre d'Aurillac
- Sainte-Foy-la-Longue
- Savignac

Contact

- 05.56.62.36.03 - contact@sictomsudgironde.fr.
- 5, rue Marcel Paul, ZA de Dumès, 33210 LANGON.
- Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Plus d'info sur : www.sictomsudgironde.fr